

Devanture commerciale en centre ancien

Un outil de (re)valorisation de nos villes et villages



Le commerce et l'artisanat sont les instruments indispensables de l'animation et de la revitalisation des cœurs de villes et villages.

Leur présence s'affirme au travers des devantures dont l'impact sur le paysage de la rue est très fort.

L'architecture commerciale tient une place essentielle et ses conditions de mise en œuvre sont à examiner attentivement.

En matière d'aménagement, la tendance des deux dernières décennies consiste à ce que chaque projet prenne en compte l'environnement existant, notamment bâti.

Dans ce contexte, il est nécessaire de redéfinir les grands principes d'intégration architecturale et urbaine

des commerces et des devantures en particulier, tout en leur permettant de remplir pleinement leurs diverses fonctions parmi lesquelles l'attraction de la clientèle.

En effet, afin que la devanture continue de jouer son rôle économique tout en préservant l'esthétique et l'harmonie de l'espace public dans lequel elle s'insère, il existe quelques règles simples que le CAUE du Var a décidé de livrer dans ce document.

Au-delà d'une sensibilisation, nous souhaiterions qu'émergent des initiatives et dynamiques nouvelles afin que les centres anciens de notre département deviennent des pôles attractifs respectueux du patrimoine qui les compose.

Réussir la conception d'une devanture

Lors d'un projet de conception, l'important est de réussir l'adéquation entre contenant et contenu. La devanture doit en effet refléter fidèlement le style du magasin, la clientèle ciblée, les produits référencés, tout en restant fonctionnelle et en devenant un composant esthétique de l'espace public.

Accès et fonctionnalité

Transition entre espace public et intérieur du magasin, la devanture doit être soigneusement conçue.

L'emplacement de l'entrée pour lequel il n'existe pas de règle à priori, doit être déterminé en fonction de différents critères : organisation des circulations internes, voisinage, configuration du magasin (large, étroit), composition de la devanture dans la façade.

L'entrée en retrait qui facilite l'accès des consommateurs permet également de mettre en valeur des produits d'appel (étal, ...) et de créer une zone à statut intermédiaire commercialement efficace.



Les étals et autres mobiliers (parasols, portants, ...) pourront être autorisés à condition d'être de qualité et d'être choisis en harmonie avec la devanture.

En dehors des aspects d'intégration architecturale, les petites vitrines successives permettent des mises en scène différentes et sont à préférer à une grande vitrine, difficile à aménager.

N.B : attention aux différences de niveau entre la rue et le commerce qui peuvent constituer des obstacles à sa fréquentation.

Éclairagisme

Paradoxalement, c'est le jour que les vitrines doivent bénéficier d'un éclairage important.

Un fort ensoleillement des rues conduit par contraste à assombrir les vitrines qui semblent alors ternes.

La solution consiste à utiliser un éclairage puissant (1200 à 2500 Lux) dans les vitrines tout comme sur les enseignes de façades exposées à l'ombre.

L'intensité lumineuse doit être modulable en fonction des horaires et conditions climatiques.

Si l'éclairage direct (mais non éblouissant) ou indirect peut être utilisé, les dispositifs intermittents ou clignotants créant des sollicitations visuelles excessives sont à éviter.



Image et esthétique

La recherche d'image passe par le choix des matériaux et couleurs, choix soumis à deux contraintes essentielles :

- l'harmonisation des matériaux avec la façade de l'immeuble.
- le respect des codes de couleurs inhérents à certaines activités (ex. : rouge pour une boucherie).

S'il est possible de déroger à ces codes, l'expérience prouve qu'ils sont efficaces en terme de fréquentation des commerces. En effet, couleurs et matériaux ont des connotations culturelles et sociologiques très fortes qu'il convient de ne pas ignorer.

En matière de décoration, il est préférable de rechercher la sobriété pour faciliter la lisibilité des produits ou services proposés. Les décors clinquants, les formes baroques, les pastiches se démodant et se détériorant rapidement sont à éviter systématiquement.

● LES ENSEIGNES

Indispensables au commerce, les enseignes en applique ou en potence apposées doivent être limitées en nombre et en dimension (surfaces et saillies) afin de préserver la lisibilité d'un espace commercial.



Le lettrage doit utiliser un graphisme simple. L'utilisation de lettres peintes, ou mieux découpées, permet un contraste fort.



N.B : éviter toute enseigne masquant les éléments de décor de l'architecture du bâtiment (balcon, ouverture, ...)

L'éclairage des enseignes par spots est plutôt recommandé la nuit et très efficace le jour. Les tubes luminescents sont à employer avec beaucoup de précaution.



● LES SYSTEMES DE FERMETURE



Les grilles et rideaux métalliques extérieurs créent des paysages de rues sinistres. Placés à l'intérieur du magasin, ils permettent une animation de la vitrine et donc de la rue (à mailles ou ajourés).



Des grilles en fer forgé particulièrement soignées peuvent être utilisées. L'utilisation de vitrage feuilleté de type "sécurité", bien qu'onéreux, donne le meilleur résultat.



ATTENTION : L'ensemble de ces prescriptions peut varier en fonction du règlement local de voirie établi par les communes.

● LES APPAREILS DE CLIMATISATION

Très souvent nécessaires pour assurer un confort optimal, ils constituent parfois de véritables "verrues" sur les façades.



Systématiquement, leur intégration doit être recherchée dans le panneau de la devanture par exemple.



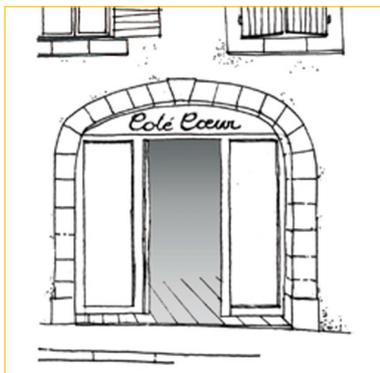
Mise en œuvre des composants de la devanture

● LES TYPES DE DEVANTURE

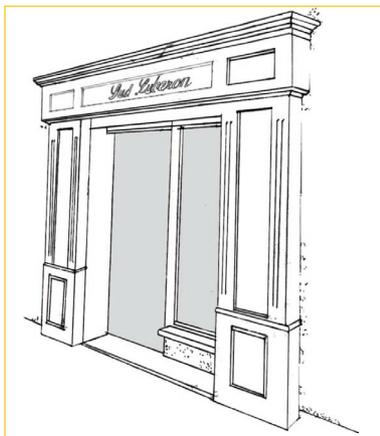
Il en existe deux grands types.

● **La devanture en feuillure*** permet une insertion optimisée au sein de la façade car elle autorise le prolongement sans rupture de son aspect jusqu'au sol.

A l'intérieur des baies, des matériaux différents peuvent être utilisés.



● **La devanture en bois ou en applique** correctement mise en œuvre donne souvent de très bons résultats dans les centres anciens.



***devanture en feuillure** : en retrait de la façade et à l'intérieur du percement.

● LES FIXÉS* ET TEXTES COMPLÉMENTAIRES

Concernant les informations complémentaires à l'enseigne, telles que mentions de produits, spécialités ou marques, l'utilisation de fixés est pertinente.

Des lettres collées à même la devanture peuvent être mises en œuvre.



***fixé** : peinture marouflée ou décors de stuc peint collé sous verre.

● LE STORE-BANNE

Élément ayant un fort impact sur l'aspect général de la devanture, il a une fonction de protection et diminue les reflets sur les vitrages.

Son utilisation doit tenir compte de certaines règles :

- il est préférable qu'il s'inscrive à l'intérieur de la baie.
- ses mécanismes sont à dissimuler.

- ses couleurs doivent être impérativement en harmonie avec les tons de la devanture et de la façade et respecter la palette chromatique établie pour le périmètre du centre ancien (couleurs unies).

Les mentions inscrites sur les lambrequins* doivent se limiter à l'activité et/ou à la raison sociale.

N.B : de manière générale, les auvents et marquises sont à éviter sauf en cas de restauration d'ouvrage de qualité.

***lambrequin** : partie tombante du store.

La devanture commerciale, un outil de (re)valorisation de nos villes et villages

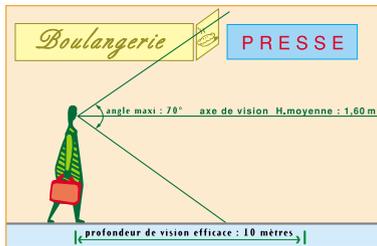
Optimiser la perception du commerce

En matière commerciale, la principale faute est de passer inaperçu !

Aussi, la conception d'une devanture doit d'abord passer par l'étude de scénarios de perception des passants.

La stratégie de valorisation d'un commerce dépendra de sa localisation (ruelle, boulevard, place...) et des comportements visuels des consommateurs potentiels.

Par exemple, le piéton a un cône de vision horizontal permanent d'une dizaine de mètres de profondeur et un angle proche de 70°.



Le schéma ci-dessus met en évidence les limites d'efficacité des enseignes en applique trop hautes dans une rue et révèle qu'une signalétique latérale en saillie (enseigne en potence) est plus pertinente.

Par ailleurs, de nombreuses études démontrent qu'un passant accorde moins de 5 secondes d'attention à une devanture de dimension classique quand il déambule sans intention particulière.

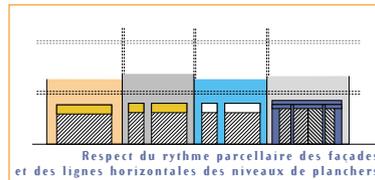
C'est dire si la séduction doit opérer rapidement et si la simplicité du message global doit être recherchée **à travers la mise en œuvre des composants de la façade commerciale.**

Intégrer la devanture au paysage de la rue

Il convient de permettre une présence du magasin tout en favorisant son intégration dans le paysage de la rue.

Pour cela, la mise en œuvre d'une devanture commerciale devra tenir compte des règles suivantes :

- respecter le rythme parcellaire des façades, les échelles;



N.B : des retraits peuvent toutefois être réalisés (ex : vitrines obliques ou perpendiculaires) afin de favoriser l'attention des passants ainsi qu'un accès progressif et protégé à l'intérieur du magasin.

- restituer des percements en harmonie avec les façades (respect de l'équilibre statique et des baies existant aux étages);
- dans le cas de regroupement de surfaces commerciales contigües, veiller à ne pas effacer ou modifier les lignes mitoyennes visibles en étage;
- dans le cas d'un commerce occupant un ou plusieurs étages, ne pas provoquer des ruptures importantes dans les lignes horizontales des niveaux du plancher;

- proscrire les larges éventrements qui font disparaître la stabilité apparente de la façade et la continuité des descentes de charge jusqu'au sol;



- éviter les avancées construites en dur (terrasses couvertes, ...) qui créent, de part et d'autre, des zones commercialement affaiblies (éloignement de la clientèle);
- restaurer les devantures remarquables... Certaines devantures présentent des caractéristiques intéressantes de par :
 - le type d'ouverture (applique, feuillure ...)
 - la structure porteuse (colonne en fonte, voûte, ...)
 - les éléments d'architecture de la façade (encadrement, soubassement ...)
 - les éléments de décor (modénature, moulures, linteaux sculptés, ...)Celles-ci devront faire l'objet d'études particulières pour une conservation ou restauration.

La tendance, en conclusion

Aujourd'hui et contrairement aux modes des années 70 en matière de devanture, la tendance est à la recherche d'intégration et de dépouillement.

Dans le sillage des enseignes nationales en pointe dans ce domaine, bon nombre de commerçants ont compris que la simplicité des formes, des matériaux, des couleurs et des messages permet de mettre en avant l'essentiel : les produits et les services proposés à la clientèle.

La qualité des centres urbains y gagne et le commerce aussi !

Aller plus loin ...

Les Opérations de Revitalisation de l'Artisanat et du Commerce mises en œuvre dans les centres anciens des communes varoises doivent être l'occasion d'initier des programmes de rénovation de devantures commerciales.

Certaines communes se sont déjà engagées fortement dans ce processus par la mise à disposition, auprès des entreprises, d'aides spécifiques (subventions, dispositif de conseil architectural ...) donnant des résultats intéressants.

La vocation touristique affirmée du Var et le nécessaire maintien d'une économie au cœur des villes et villages impliquent de prolonger, conforter, développer ces actions à de nouveaux territoires ...

... Le CAUE du Var

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Var, depuis plusieurs années, met en œuvre des moyens importants au service des politiques de revitalisation des centres anciens engagées par les communes.

Études chromatiques, stages façades, études de requalification d'espaces urbains et de bâtiments publics, interventions dans le cadre d'opération FISAC, mise à disposition d'un architecte conseiller, inventaire patrimoine constituent autant d'outils que le CAUE propose aux collectivités locales pour les conseiller et les assister dans leurs choix en termes de développement et de préservation du patrimoine architectural et urbain.

En complément de ces missions spécifiques, adaptées à un territoire, le CAUE développe également une action d'information autour de thématiques diverses.

Ainsi, ce document a pour ambition d'alimenter la réflexion autour de la problématique des devantures commerciales et d'y apporter les premiers éléments de réponses.

Consultez le CAUE du Var qui mettra à votre disposition son savoir-faire et son réseau de professionnels pour vous assister dans votre projet et en garantir la qualité.



C.A.U.E. du Var
5, Rue Racine - B.P. 5512
83098 TOULON CEDEX
Tél. : 04 94 22 65 75
Fax : 04 94 22 65 76